

Conseil et prêt : le duo pour devenir proprrio

Vous avez le projet d'acheter un logement ou de faire construire une maison, mais il est parfois complexe de s'y retrouver parmi les offres bancaires et d'obtenir le prêt qui vous fera devenir propriétaire.

Adecco Médical vous propose de bénéficier gratuitement d'un accompagnement financier personnel de votre projet. Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, nous vous proposons également un prêt complémentaire au taux incroyable de 1%.

Ne pas profiter de cet avantage, c'est comme ne pas oser se rendre à un premier rendez-vous amoureux, on risque de passer à côté de beaux projets d'avenir.

Les questions que l'on peut se poser sur le conseil en financement :

En quoi cela consiste ?

Tout comme le ferait un courtier, le conseiller étudie votre situation et recherche pour vous le meilleur financement possible auprès de l'ensemble des établissements bancaires. C'est sans frais et sans engagement mais c'est surtout un énorme gain de temps.

Et cette aide ne se limite pas à l'acquisition d'une résidence principale mais fonctionne aussi pour une résidence secondaire, un investissement locatif, des prêts travaux ou un rachat de prêt immobilier.

Quelles sont les conditions pour bénéficier du conseil en financement ?

Aucune condition d'ancienneté n'est requise. Vous devez simplement avoir un contrat de travail avec Adecco Médical dans le mois en cours.

Comment je contacte un conseiller ?

Pour contacter un de nos organismes partenaires, pensez à avoir avec vous le montant de vos revenus, vos avis d'imposition, le montant de vos prêts en cours ainsi que le montant éventuel de votre apport : la simulation pourra être faite plus rapidement si vos informations sont complètes.

Au choix :

- Amallia Action Logement : 09 70 80 88 88
- GIC Action Logement : adecco-accession@gic.fr
- Solendi Action Logement : www.solendi.fr

Les questions que l'on peut se poser sur le prêt complémentaire Action Logement :

Si je fais un prêt complémentaire Action Logement par votre biais, à combien j'ai droit ?

Le montant prêté dépend de votre zone d'habitation (zones sur <http://www.astria.com/zonier.php>) :

Zone A et A bis : 25 000 € / zone B1 : 20 000 € / zone B2 : 15 000 € / zone C : 10 000 €

La somme se rembourse au taux de 1% sur 20 ans maximum. On peut même cumuler ce prêt avec celui à 0% proposé par les banques. En revanche on ne peut pas cumuler deux prêts employeurs.

Attention : ce prêt est complémentaire, cela signifie qu'on ne peut pas financer le bien avec seulement ce prêt.

Quelles sont les conditions de l'étude de ma demande de prêt ?

- Si on est intérimaire ou CDI-intérimaire, il faut avoir travaillé plus de 500 heures pour Adecco Médical dans les 10 derniers mois. Si on est permanent, il faut avoir 4 mois d'ancienneté
- Le prêt ne fonctionne que pour l'achat de sa résidence principale
- Il faut impérativement être dans une des situations suivantes :
 - Etre primo accédant (ni le demandeur ni le codemandeur ne doivent avoir été propriétaire résidant dans les 2 dernières années)
 - Etre en situation de handicap (demandeur ou toute personne vivant dans le foyer)
 - Etre en mobilité professionnelle (muté à plus de 70km de sa résidence actuelle)
 - Etre en cours de divorce et vouloir racheter la part de son conjoint concernant le logement occupé (rachat de soulte)
- On ne doit pas dépasser 33% de taux d'endettement
- Si on achète un logement neuf, le label RT2012 (au minimum) est exigé. Pour un logement qui n'est pas neuf, la lettre du diagnostic énergétique doit être comprise entre A et D
- La réglementation impose des plafonds de ressources à ne pas dépasser (« revenu fiscal de référence » inscrit sur vos avis d'imposition concernant vos revenus N-2) selon la zone d'achat à vérifier sur <http://www.astria.com/zonier.php>

	Zone A bis	Zone A	Zone B1	Zone B2 et C
1 personne seule	38 236 €	38 236 €	31 165 €	28 049 €
2 personnes	57 146 €	57 146 €	41 618 €	37 456 €
3 personnes ou 1 pers seule avec 1 enfant	74 912 €	68 693 €	50 049 €	45 044 €
4 personnes ou 1 pers seule avec 2 enfants	89 439 €	82 282 €	60 420 €	54 379 €
5 personnes ou 1 pers seule avec 3 enfants	106 415 €	97 407 €	71 078 €	63 970 €
6 personnes ou 1 pers seule avec 4 enfants	119 745 €	109 613 €	80 103€	72 093 €
Par personne supplémentaire	+ 13 341 €	+ 12 213 €	+ 8 936 €	+ 8 041 €

Constituer un dossier de demande de prêt : suivez le guide !

#1 Remplir le formulaire page suivante

#2 Joindre les documents demandés

- Si on est intérimaire ou CDI-intérimaire : l'attestation Pôle Emploi à jour des 10 derniers mois remise par l'agence Adecco Médical
- Pour tous : La dernière feuille de paye
- Le cas échéant : le document justifiant de la situation de handicap, de divorce en cours ou de mutation
- Pour tous : Toutes les pages des 2 derniers avis d'imposition sur le revenu du demandeur et du codemandeur

Vous n'avez pas d'avis d'imposition ?

→ Si vous étiez rattaché à la déclaration d'une autre personne (ex : parents) : attestation sur l'honneur de votre rattachement et copie de l'avis d'imposition de cette personne

→ Si vous ne viviez pas en France à cette période : pièce justificative de votre date d'arrivée (ex : carte de séjour) et document officiel prouvant vos revenus dans un pays étranger (traduit en français)

→ Si vos avis d'imposition sont perdus ou détruits : duplicata à demander au centre des impôts

→ Si vous n'avez pas fait de déclaration : régularisez votre situation auprès du centre des impôts, même si vous n'avez pas eu de revenus

#3 Nous adresser ce dossier complet

- Par mail pour un traitement sous 48 heures (service.logement@adecco-groupe.fr)
- Sinon par courrier : Adecco Médical, Service Logement, 2 rue Henri Legay, 69626 Villeurbanne Cedex

Vous recevrez sous 48 heures un mail de confirmation de votre demande et serez ensuite contacté par notre organisme prêteur pour réaliser la suite du dossier d'emprunt.

